

IX – LISTE DES ASSOCIÉES ET USUFRUITIERS ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

A – ASSOCIÉS ET USUFRUITIERS RELEVANT DU RÉGIME DES REVENUS FONCIERS

		Associé n°A...	Associé n°A...	Associé n°A...	Associé n°A...
1	Nom				
2	Nom marital				
3	N° de SIREN				
4	Prénom				
5	Date de naissance				
6	Lieu de naissance				
7	Adresse au 1 ^{er} janvier 2018				
8	Adresse au 31 décembre 2018 en cas de changement d'adresse au cours de l'année				
9	Date d'entrée dans la société immobilière				
10	Date de sortie de la société immobilière				
11	Nombre de parts détenues en pleine propriété dans la société immobilière au 31 décembre 2018				
12	Montant nominal des parts détenues au 31 décembre 2018				
13	Acquisition(s) de parts au cours de l'année 2018	☐	☐	☐	☐
14	Cession(s) de parts au cours de l'année 2018	☐	☐	☐	☐
15	Immeuble(s) dont l'associé a la jouissance gratuite	IV...	IV...	IV...	IV...
16	Nombre de parts détenues en nue-propriété				
17	Nombre de parts détenues en usufruit				
18	Détenteur(s) de l'usufruit	A... A... A...	A... A... A...	A... A... A...	A... A... A...
19	Quote-part du montant de la moins-value de cession réalisée par la société immobilière en € (case R8 du cadre III*quote-part de détention dans la société)				
20	Quote-part du montant de la plus-value de cession réalisée par la société immobilière en € (case R7 du cadre III*quote-part de détention dans la société)				
21	Quote-part du montant des produits financiers réalisés par la société immobilière (case R6 du cadre III*quote-part de détention dans la société)				
22	Montant des rémunérations et avantages en nature attribués				
23	Intérêts des comptes courants d'associés				

A – ASSOCIÉS ET USUFRUITIERS RELEVANT DU RÉGIME DES REVENUS FONCIERS

		Associé n°A...	Associé n°A...	Associé n°A...	Associé n°A...
A	Quote-part des revenus bruts (lignes 5+ 22-23+25 de l'ensemble des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD*quote-part détenue dans la société immobilière)				
B	Quote-part des frais et charges déductibles (ligne 17 de l'ensemble des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD*quote-part détenue dans la société immobilière]				
C	Quote-part des intérêts d'emprunt (ligne 20 de l'ensemble des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers""quote-part détenue dans la société immobilière)				
D	Quote-part du revenu net ou déficit (A – B – C)				